**Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil**

à l'appui

**d'un projet de décret portant octroi d'un crédit de 3'940'000 francs pour l'extension de l'École Pierre-Coullery du CIFOM dans le bâtiment de l'Ancien Hôpital de La Chaux-de-Fonds**

(Du 21 décembre 2016)

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

**RÉSUMÉ**

*Avec près de 870 étudiant-e-s (contre environ 200 en 2003) et des effectifs en constante évolution, l'École Pierre-Coullery du CIFOM, à La Chaux-de-Fonds, ne dispose plus des locaux indispensables à l'organisation des diverses formations qu'elle dispense dans le domaine santé-social. Ainsi, des salles doivent être louées dans plusieurs endroits de la ville pour que l'école puisse assumer sa mission de formation.*

*La rénovation de la partie ancienne du bâtiment de l'Hôpital de La Chaux-de-Fonds construite en 1898 et l'adaptation des locaux libérés par le déménagement du Centre neuchâtelois de Psychiatrie (CNP) permettrait à l'école de disposer des locaux nécessaires dans son environnement immédiat.*

*Par cette rénovation, l'École Pierre-Coullery deviendrait un véritable pôle de compétence pour toute la région renforçant ainsi les activités liées au secteur de la santé et à celui du social dans les montagnes neuchâteloises. Le succès des formations initiées dans ces domaines – et d'autres devront encore voir le jour – montre que l'intérêt existe chez les jeunes, mais surtout que nous participons activement à créer des conditions favorables afin que nous puissions couvrir à terme les besoins en main d'oeuvre. De plus, cette extension permet d'éviter un surcoût lié aux contributions financières à verser pour des formations dispensées à l'extérieur du canton qui alourdirait significativement nos finances. En cohérence avec une vision stratégique selon laquelle un véritable pôle de compétences doit trouver son sens dans l'espace BEJUNE, l'École Pierre-Coullery pourrait ainsi – avec cette extension – non seulement absorber les besoins actuels, mais surtout se positionner comme l'acteur incontournable dans ces domaines, au cœur d'un environnement propice.*

**1. INTRODUCTION**

En 2002, la nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle a permis la création de filières CFC dans les domaines de la santé et du social (ci-après domaine Santé-Social). Le canton de Neuchâtel avait alors décidé que ces nouveaux apprentissages verraient le jour uniquement sous la forme duale, une particularité en Suisse romande. Pour ces métiers, les cours se déroulent depuis 2003 au « Centre Pierre-Coullery », nouvellement nommé après avoir abrité les formations de puéricultrice, d'aide familiale et d'infirmière.

Depuis sa création, le « Centre Pierre-Coullery » occupe le bâtiment de la rue de la Prévoyance 82 à La Chaux-de-Fonds, agrandi pour l'occasion.

En 2006, l'institution est intégrée au Centre interrégional de formation des Montagnes neuchâteloises (CIFOM) sous le nom d'« École Pierre-Coullery ». Aujourd'hui, l'école dispense les formations suivantes à quelque 870 apprenti-e-s et étudiant-e-s :

Attestation fédérale professionnelle (AFP) en mode dual sur 2 ans :

- « Aide en soins et accompagnement » (ASA)

Certificat fédéral de capacité (CFC) en mode dual sur 3 ans :

- « Assistant-e socio-éducatif-ve » (ASE)
- « Assistant-e en soins et santé communautaire » (ASSC)

Cours professionnels pour les étudiant-e-s des filières maturités professionnelles « Travail social » et « Santé » de l'ESTER, équivalent à :

- « Assistant-e socio-éducatif-ve » (ASE)
- « Assistant-e en soins et santé communautaire » (ASSC)

Formation tertiaire en École supérieure (ES) sur 3 ans :

- « Éducateur-trice de l'enfance » (EDE)
- « Éducateur-trice social-e » (EDS)

Pour toutes les filières, la pratique professionnelle se déroule auprès d'un employeur, à l'exception des filières de maturité professionnelle pour lesquelles l'école organise chaque année quelque 300 stages certifiant dans les différentes institutions du canton (établissements hospitaliers et psychiatriques, établissements médicaux-sociaux, institutions sociales, crèches, etc.).

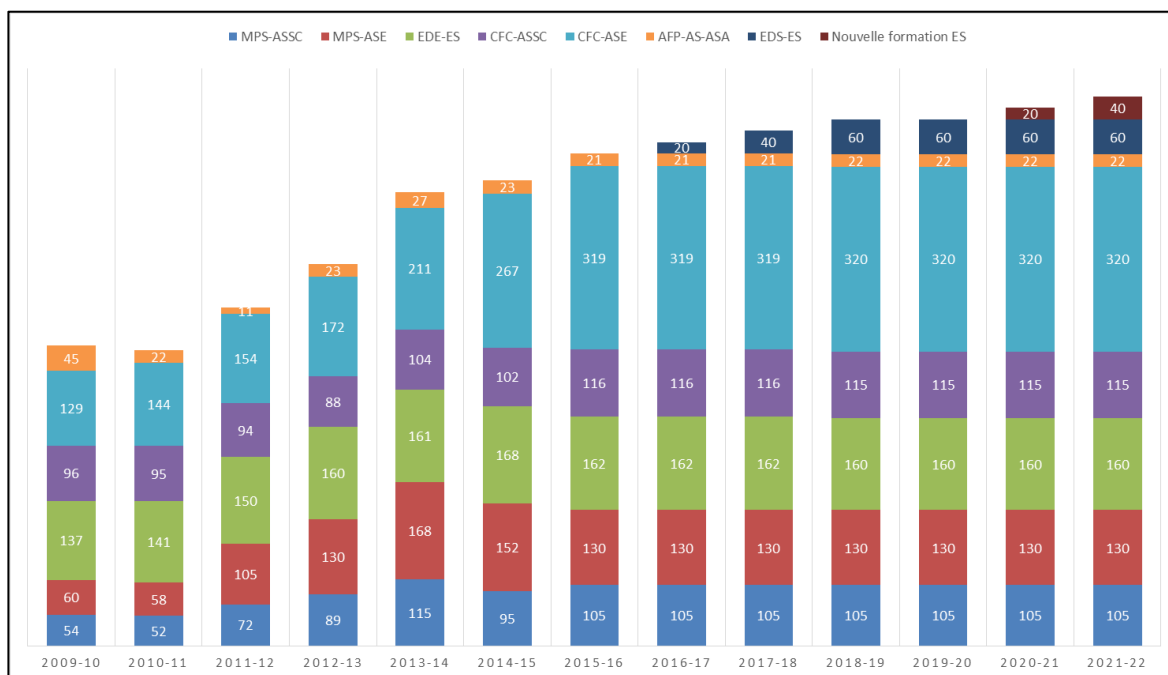
L'École participe enfin, sous l'égide de l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP), et en partenariat avec les autres écoles supérieures du domaine social de Suisse romande, à la formation post-grade des Formateurs à la pratique professionnelle du domaine social (CAS FPP-ES social).

### **Évolution des effectifs**

Depuis le début de la décennie, les effectifs de l'École Pierre-Coullery ont connu une augmentation constante illustrée par le tableau ci-après.

De manière générale, les besoins en formation dans le domaine santé-social sont avérés et en augmentation constante. A cette tendance nationale s'ajoutent les places encore à créer dans les structures de la petite enfance qui généreront inévitablement de nouveaux contrats d'apprentissage, en particulier dans la filière « Assistant-e socio-éducatif-ve ».

Tableau 1



A l'avenir, il se profile encore la possibilité de profiter du nouveau pôle de compétences santé-social créé dans les Montagnes neuchâteloises pour ouvrir dans le canton des nouvelles filières ES en mode dual.

### Disponibilité des locaux

A l'origine, le bâtiment actuel de l'École Pierre-Coullery ne comportait que cinq salles de cours et des chambres pour loger les « étudiant-e-s infirmières ». Avec le regroupement des filières de formation en 2003, la partie la plus récente du bâtiment a été surélevée de deux étages. Pour faire face à l'augmentation des effectifs des dernières années, des travaux internes ont été réalisés pour porter à 19 le nombre de salles de cours disponibles. Cependant, quatre salles seulement peuvent accueillir une classe de 20 à 24 étudiant-e-s.

Lors de l'année scolaire 2011-2012, les étudiant-e-s de l'École Pierre-Coullery se répartissaient sur 32 classes. Avec l'augmentation des effectifs (CFC-ASE notamment) et la mise en place de nouvelles filières (AFP-AS-ASA, EDS-ES), le nombre de classes passera à 54 au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Actuellement déjà, le nombre de salles de cours est notoirement insuffisant pour assurer l'enseignement, qui doit être réparti sur plusieurs bâtiments (HEP, ESTER, Ecole d'arts appliqués, Conservatoire, locaux privés, à futur Lycée Blaise Cendrars) avec les complications liées aux horaires des classes qui ne viennent, au plus, que deux jours complets par semaine à l'école. En plus d'être problématique en terme de déplacement pour les élèves et les enseignants, cette dispersion des élèves et étudiants sur plusieurs sites ne permet pas un suivi optimal pour ce qui a trait aux aspects administratifs ou aussi pédagogiques. A titre d'exemple, il peut arriver que des élèves ayant deux jours de cours par semaine ne soient pas présents dans les locaux de l'École Pierre-Coullery pendant ladite semaine.

Certaines salles de cours sont actuellement clairement inadéquates à un enseignement pédagogique moderne et respectueux : ancien abri atomique, salle avec piliers au milieu.

D'autre part, les locaux communs et de service sont désormais clairement sous-dimensionnés (secrétariat, cafétéria, bureaux divers, toilettes, etc.). A la mauvaise saison, les étudiant-e-s prennent leur repas dans les salles de cours pour disposer d'une place assise.

La réalisation de ce projet, avec le regroupement de toutes les filières dans un même périmètre (pôle de compétences) a aussi l'avantage de permettre l'amélioration et la simplification du fonctionnement de l'école, en termes administratif et logistique.

### **Développement des filières**

Les filières de formations concernées doivent être à même de relever le défi posé par le développement incontournable du domaine Santé-Social. L'augmentation du nombre de places disponibles pour les jeunes qui effectuent une formation en voie CFC correspond en tout point à la politique du Conseil d'État de valoriser la formation professionnelle, en système dual qui plus est, bien moins coûteuse qu'une formation en école à plein temps. Le développement de filières ES se situe dans la même ligne politique en offrant aux porteurs d'un certificat fédéral de capacité l'opportunité de poursuivre leur formation au niveau supérieur.

Pour le domaine Santé-Social, l'École Pierre-Coullery constitue un pôle d'excellence reconnu dans l'espace BEJUNE et la collaboration avec les organisations du monde du travail est excellente. Le Conseil d'État souhaite donc développer les formations du domaine Santé-Social sur le site de l'École Pierre-Coullery, qui possède l'avantage indéniable de réunir déjà aujourd'hui sous le même toit les filières secondaires et tertiaires du domaine social. Ce projet permet ainsi la consolidation d'un pôle de compétences pour l'ensemble de l'arc jurassien.

La proximité immédiate du bâtiment de l'ancien Hôpital de La Chaux-de-Fonds permettrait, grâce aux locaux libérés prochainement par le Centre neuchâtelois de psychiatrie (CNP), de répondre rapidement aux besoins de l'école. Dans les années à venir, d'autres réorganisations pourraient fournir les salles de cours nécessaires à l'ouverture d'autres filières ES du domaine Santé-Social dont notre canton a besoin.

## **2. DESCRIPTION DE LA SITUATION ACTUELLE AU NIVEAU DES BATIMENTS**

### **Etudes préliminaires**

Au vu des besoins avérés en locaux supplémentaires, trois scénarios distincts ont été étudiés lors d'une analyse préliminaire :

1. Installation de containers préfabriqués
2. Agrandissement des bâtiments existants de l'École Pierre-Coullery
3. Extension de l'École Pierre-Coullery dans les locaux du bâtiment de l'Ancien Hôpital, Rue Sophie-Mairet.

Le premier scénario s'appuyait sur l'implantation au sud de l'école existante de containers préfabriqués sur la parcelle nouvellement acquise par l'État. Si cette solution avait l'avantage de la rapidité, elle instituait une situation provisoire qui pouvait se révéler durable avec pour conséquence les mêmes contraintes techniques et réglementaires que pour une construction pérenne. De plus, elle prêterait l'utilisation future du terrain au sud.

Le second scénario tablait sur un rehaussement d'un niveau des bâtiments existants et la transformation de nombreuses chambres d'infirmières en salles de classes. Il se heurtait à plusieurs problématiques : risque important d'oppositions de la part de riverains,

statique non dimensionnée pour un rehaussement, perte de revenus locatifs, travaux lourds en site occupé nécessitant la création de salles provisoires « hors les murs », remise en état complète des bâtiments existants y inclus la mise aux normes actuelles de l'enveloppe thermique.

Le troisième scénario, finalement retenu, tirait parti du départ annoncé du Centre neuchâtois de psychiatrie (CNP) des locaux qu'il occupait dans le bâtiment de l'Ancien Hôpital de La Chaux-de-Fonds, à deux pas de l'École Pierre-Coullery. Cette option présentait plusieurs avantages dont la proximité, les synergies possibles avec HNE et le Home des Arbres et, au moment de l'étude préliminaire, le départ rapide du CNP pour Jardinière 157. Plus encore, c'est le potentiel de développement d'un pôle de compétences sur ce site qui a conduit à la réalisation d'une étude de faisabilité.

### **Étude de faisabilité**

Tenant compte des besoins exprimés par l'utilisateur, l'étude a révélé d'une part la compatibilité structurelle entre les anciens espaces hospitaliers et leur réaménagement en salles de classe ; et d'autre part le potentiel énorme que recèle ce bâtiment pour l'École Pierre-Coullery dans une perspective de développement à long terme. Les départs du CNP au niveau 1 et à relativement court terme d'autres locaux permettent la mise en place des filières en deux étapes correspondant au programme de développement de l'École Pierre-Coullery. Les travaux envisagés dans le cadre de l'étude de faisabilité restent du domaine de l'aménagement intérieur avec la démolition et la création de quelques murs et cloisons, la réfection des sols, des plafonds et le remplacement de quelques fenêtres, et des installations électriques et informatiques adaptées à la nouvelle affectation et aux normes de sécurité en vigueur.

Le propriétaire du bâtiment (HNE) ne souhaitant pas investir dans les travaux en raison de l'incertitude quant à la propriété future de ces bâtiments, dès lors qu'il ne restera pas propriétaire à long terme, l'option retenue est celle d'une prise en charge de l'investissement par l'État de Neuchâtel. L'intérêt de cette option permet, en situation de locataire, de bénéficier de loyers avantageux et en situation de propriétaire, d'avoir déjà rénové une partie du bâtiment. En situation initiale, reflétée par la présente demande, c'est le statut de locataire de HNE qui prévaut.

### **Bâtiment de l'Ancien Hôpital**

Le bâtiment de l'Ancien Hôpital de La Chaux-de-Fonds est un bâtiment emblématique de La Chaux-de-Fonds. Il est colloqué en catégorie 1 « bâtiment remarquable » avec une valeur 3.

Appelé à l'époque « nouvel hôpital » car venant compléter le Lazaret de 1894, il a été érigé de 1896 à 1898 par l'architecte Henri Schaltenbrand.

Ce bâtiment s'est rapidement révélé trop petit et a été agrandi à plusieurs reprises jusqu'à l'édification en 1915 de l'Hôpital des enfants, l'actuel Home des Arbres. En 1910, le pavillon du jardinier est construit face au pavillon de l'aile des Diaconesses, marquant ainsi la cour d'entrée dans la perspective de la rue Sophie-Mairet.

Au cours du 20<sup>e</sup> siècle il a subi de nombreuses transformations intérieures pour s'adapter à l'évolution des besoins hospitaliers.

### **3. CAHIER DES CHARGES**

Le cahier des charges consiste en la création, en deux étapes, de salles de classes et leurs locaux administratifs pour les nouvelles filières du domaine Santé-Social de l'École Pierre- Coullery :

#### Etape 1 : 2018-2019 :

- 7 salles de cours
- 1 salle de colloques
- 1 salle des maîtres
- 3 bureaux de responsables de filières
- 1 secrétariat et accueil au public
- 1 local de reprographie
- 1 local de pause pour le personnel
- 1 local de pause avec cuisine pour les étudiant-e-s
- 1 local informatique

Des locaux sanitaires, de stockage, et de nettoyage.

#### Etape 2 : dès 2022 :

- 4 salles de cours
- 1 médiathèque (en remplacement de la médiathèque actuelle)

Des locaux sanitaires et de stockage.

Dans le même projet, deux salles de cours supplémentaires seront aménagées dans la médiathèque actuelle de l'École Pierre-Coullery.

### **4. DESCRIPTION DES TRAVAUX**

#### **Gros-œuvre**

Les travaux d'aménagement des locaux nécessiteront la démolition de quelques murs et cloisons pour libérer les espaces originaux du bâtiment et créer les nouvelles salles.

#### **Installations techniques**

Les installations d'électricité et d'informatique seront complètement refaites pour correspondre aux besoins de l'établissement. Tous les espaces seront équipés d'une installation de détection incendie complète ainsi que d'une signalisation des voies d'évacuation.

L'installation de chauffage existante est conservée mais dotée de thermostats de régulation sur les radiateurs.

Les locaux sanitaires existants seront remis à neuf et complétés par trois nouvelles cellules et une cuisine pour les étudiant-e-s.

Quelques fenêtres devront être remplacées. Elles respecteront le dessin des fenêtres existantes et les valeurs thermiques en vigueur pour un élément de remplacement.

Les nouveaux locaux seront raccordés au réseau pédagogique neuchâtelois (RPN).

## **Second-œuvre**

Quelques parois de séparation entre les classes seront réalisées. Elles répondront aux normes acoustiques usuelles pour que l'enseignement puisse être dispensé dans de bonnes conditions.

Les portes des locaux donnant sur les couloirs de distribution seront remplacées pour correspondre aux exigences de protection incendie.

L'essentiel des sols seront revêtus de linoléum, de moquette ou restaurés, en fonction de la destination des locaux, et pour garantir un entretien facilité et adapté à l'usage scolaire.

Les salles et couloirs bénéficieront de faux-plafonds acoustiques.

Les peintures seront refaites à neuf dans tous les locaux.

## **Aspects administratifs**

Le projet d'implantation de salles de classes induit un changement d'affectation partiel du bâtiment nécessitant de ce fait une demande de permis de construire. Toutefois, les travaux ne touchant que l'intérieur du bâtiment, à l'exception de quelques fenêtres, le service d'urbanisme de la Ville de La Chaux-de-Fonds considère qu'une demande de minime importance assortie de certaines exigences est suffisante.

Cette demande de permis de minime importance ainsi que le développement et l'élaboration des plans de projet définitifs se dérouleront durant l'année 2017 et seront immédiatement suivis par la préparation des plans et dossiers d'appel d'offre précédant le début des travaux.

Mentionnons enfin que ces travaux d'aménagement ne concernent qu'une partie de l'immeuble et n'impactent pas l'enveloppe du bâtiment. Il n'y a donc pas de mesures énergétiques particulières à prendre dans le cadre de ce projet en lien avec et la loi sur l'énergie et les exigences qui en découlent. Les rares éléments de fenêtres à devoir être changés sont prévus dans le respect de la législation cantonale en la matière.

## 5. ESTIMATION DU COÛT DES TRAVAUX

L'estimation des coûts des travaux est établie sur la base du cahier des charges du projet, des contraintes du bâtiment existant et d'offres estimatives d'entreprises. S'agissant de la transformation de locaux dans un bâtiment existant et de surcroît en fonction, un poste divers et imprévu de l'ordre de 10% est intégré au devis.

<b>DEVIS GENERAL ESTIMATIF +/- 15%</b>			
CFC	LIBELLE DES TRAVAUX	ETAPE 1	ETAPE 2
1	Travaux préparatoires	109'000	71'000
2	Travaux Bâtiment	1'519'000	1'016'000
3	Equipement	175'000	95'000
5	Frais secondaires et comptes d'attente	184'000	118'000
9	Mobilier (y. c. œuvre d'art)	165'000	73'000
	<b>Total bâtiment CFC 1-9</b>	<b>2'152'000</b>	<b>1'373'000</b>
<b>Coûts liés</b>			
	Location durant la durée des travaux	145'000	100'000
	Déménagement	25'000	25'000
	Honoraires suivi de projet par SBAT	80'000	40'000
	<b>Total coûts liés</b>	<b>250'000</b>	<b>165'000</b>
	<b>Totaux</b>	<b>2'402'000</b>	<b>1'538'000</b>
	<b>TOTAL GENERAL TTC</b>	Frs.	<b>3'940'000</b>

Le coût au m<sup>2</sup> (SP) des travaux du bâtiment (CFC1-3) s'élève à 1'316.-/m<sup>2</sup> HT. Ce coût au m<sup>2</sup> s'inscrit dans une fourchette basse pour des projets similaires.

A titre de comparaison, le coût au m<sup>2</sup> d'un bâtiment neuf (CFC1-3) s'évalue autour des 3'500.-/m<sup>2</sup> HT.

Les mesures de protection incendie rendues nécessaires par les travaux seront subventionnés par l'ECAP à hauteur de 65'500 francs.

En vertu de l'arrêté concernant la décoration artistique de bâtiments officiels du 6 juillet 2015, un montant correspondant entre 0,5% et 1,5% du coût des travaux du bâtiment est compris dans le devis (25'000 francs TTC). Un concours d'artistes sera mis sur pied afin de désigner le lauréat qui réalisera ensuite l'œuvre d'art. Les frais d'organisation du concours sont inclus dans le pour-cent culturel



## 6. CONSÉQUENCES FINANCIÈRES ET EN MATIÈRE DE PERSONNEL

### Incidences financières liées à l'ouverture du crédit d'engagement

	2018	2019	2020	2021	2022
<i>Compte des investissements</i>					
Dépenses Bâtiment (tranches annuelles)	958'500	958'500		1'245'000	
Dépenses Informatique (tranches annuelles)	87'500	87'500		95'000	
Dépenses Mobilier (tranches annuelles)	70'000	70'000		73'000	
Total investissement	1'116'000	1'116'000	-	1'413'000	-
<i>Compte de fonctionnement</i>					
Amortissements Bâtiment (40 ans)		15'975	47'925	47'925	79'050
Amortissements Informatique (4 ans)		14'583	43'750	43'750	67'500
Amortissements Mobilier (10 ans)		4'667	14'000	14'000	21'300
Location durant les travaux	72'500	72'500		100'000	
Frais de déménagement	12'500	12'500		25'000	
Location et charges nouveaux locaux		148'500	198'000	198'000	323'000
Economies de locations		-57'750	-77'000	-77'000	-77'000
Economies/nouvelles recettes contr. intercant.	-480'000	-720'000	-720'000	-720'000	-720'000
Total fonctionnement	-395'000	-509'025	-493'325	-368'325	-306'150
<i>Compte de financement</i>					
Solde (sans amortissements)	721'000	571'750	-599'000	939'000	-474'000

Le calcul des amortissements est effectif dès l'entrée en jouissance totale des locaux à la fin de la 1<sup>ère</sup> étape (dès la rentrée scolaire 2019, soit calculé sur 4 mois en 2019).

Compte tenu d'une situation initiale de locataire, aucun frais d'entretien n'est prévu dans ce projet dans un premier temps. Les frais d'exploitation (conciergerie) sont donc intégrés aux charges des nouveaux locaux.

Dans la perspective d'un éventuel transfert de la propriété de l'immeuble à l'État, des frais d'entretien annuels de l'ordre de 1% de la valeur ECAP devront être comptabilisés.

Le projet permet d'éviter au canton de Neuchâtel de payer des écolages en accueillant les étudiant-e-s neuchâtelois qui, sans ces locaux, devraient aller se former hors canton. Il permet aussi le plein déploiement de la filière ES d'éducateur-trice social-e, qui répond aux besoins exprimés par les professionnels du domaine dans le canton. A l'horizon 2019, 60 étudiant-e-s sont attendus dans cette nouvelle filière d'éducateur-trice social-e (ouverture au 01.01.2017). Le tarif annuel d'écolage intercantonal (AES) pour cette dernière filière est de Fr. 12'000 par an et l'économie réalisée à terme par l'ouverture de cette filière à l'École Pierre-Coullery, combinée aux contributions touchées pour les ressortissants d'autres cantons est de Fr. 720'000 par an.

### Personnel

Pour l'École Pierre-Coullery du CIFOM, le suivi du projet sera supporté à l'interne sans augmentation du personnel avec les ressources à disposition.

Le suivi du projet sera assuré par un chef de projet interne au service des bâtiments à raison de 0,5 EPT, sans augmentation des effectifs du SBAT pendant la durée des étapes 1 et 2, ce qui correspond à un montant de 120'000 francs (HT).

L'intendance sera assurée par l'intendant actuel de l'École Pierre-Coullery.

## **7. REDRESSEMENT DES FINANCES**

Cette demande de crédit n'a pas d'incidence directe sur le redressement des finances de l'État. Toutefois, la centralisation sur un seul site permettra de supprimer des loyers et d'adopter une organisation plus rationnelle.

En considérant une future propriété de ces locaux, les travaux envisagés anticipent aussi la revalorisation du patrimoine.

## **8. RÉFORME DE L'ÉTAT**

Cette demande de crédit n'a pas d'incidence sur la réforme de l'État.

## **9. VOTE DU GRAND CONSEIL**

En application de l'article 57, alinéa 3, de la Constitution neuchâteloise, et de l'article 36, lettre a, de la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014, le présent décret entraînant une dépense unique de moins de 7 millions de francs, il doit être voté à la majorité simple des membres du Grand Conseil.

## **10. CONCLUSION**

En plus de doter l'École Pierre-Coullery d'un outil lui permettant d'assumer sa mission avec efficacité, ce projet permet d'éviter au canton de Neuchâtel de devoir payer des écolages importants pour des étudiant-e-s neuchâtelois qui iraient se former hors canton faute de locaux sur notre territoire. De plus, ces filières accueillant justement des étudiant-e-s hors canton, notre canton perçoit au titre des accords sur les contributions intercantionales, une somme permettant d'améliorer les finances cantonales. Ainsi, ce projet correspond pleinement à la volonté du Conseil d'État de créer de véritables centres de compétence dans le domaine de la formation et de réduire ses coûts.

De grands défis attendent notre canton en matière de formation dans les domaines de la santé et du social. En acceptant le contenu de ce rapport, votre autorité donne la possibilité à l'École Pierre-Coullery de devenir un véritable pôle de compétence et de poser les bases permettant d'assumer les besoins futurs de notre canton.

Pour l'ensemble des motifs décrits ci-dessus, nous vous prions de bien vouloir prendre en considération le présent rapport, puis d'adopter le projet de décret ci-après.

Veillez agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Neuchâtel, le 21 décembre 2016.

Au nom du Conseil d'État :

*Le président,*  
J.-N. KARAKASH

*La chancelière,*  
S. DESPLAND

---

**Décret**  
**portant octroi d'un crédit de 3'940'000 francs pour**  
**l'extension de l'École Pierre-Coullery du CIFOM dans le**  
**bâtiment de l'Ancien Hôpital de La Chaux-de-Fonds**

---

*Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,*

vu l'article 57 de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel (Cst. NE), du 24 septembre 2000 ;

vu la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014 ;

vu la loi d'organisation du Grand conseil (OGC), du 30 octobre 2012 ;

sur la proposition du Conseil d'État, du 21 décembre 2016,

*décède :*

**Article premier** Un crédit d'engagement de 3'940'000 francs est accordé au Conseil d'État pour l'extension de l'École Pierre-Coullery du CIFOM dans le bâtiment de l'Ancien Hôpital de La Chaux-de-Fonds.

**Art. 2** Le Conseil d'État est autorisé à se procurer, éventuellement par la voie de l'emprunt, les moyens nécessaires à l'exécution du présent décret.

**Art. 3** Le crédit sera amorti conformément aux dispositions du règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'État et des communes (RLFinEC), du 20 août 2014.

**Art. 4** <sup>1</sup>Le présent décret est soumis au référendum facultatif.

<sup>2</sup>Le Conseil d'État pourvoit, s'il y a lieu, à sa promulgation et à son exécution.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil :

*Le président,*

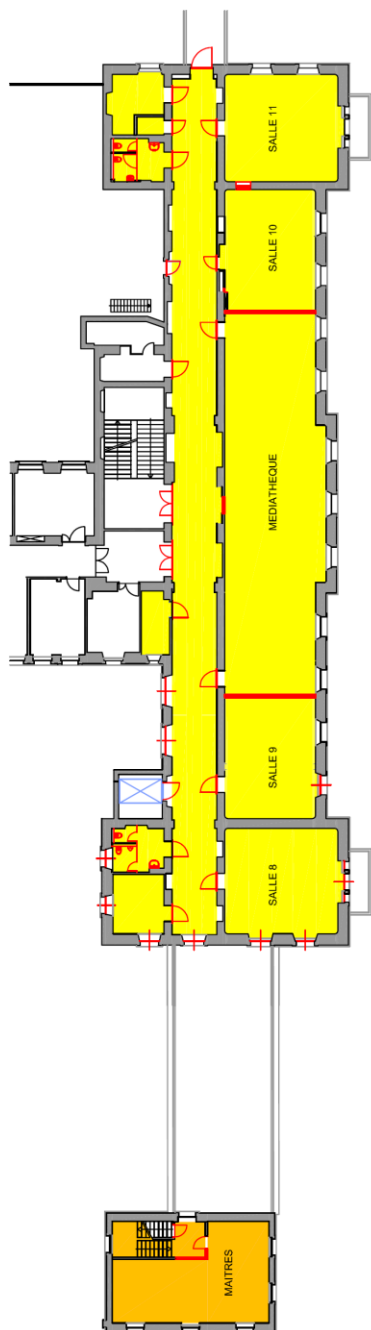
*Les secrétaires,*

## PROGRAMME DES LOCAUX

<b>CIFOM - EPC Extension</b>		<b>Programme des locaux</b>	
		<b>Projet</b>	
<b>Personnel</b>		<b>Places travail</b>	<b>Surface m2</b>
Secrétariat et accueil public		3	39
Bureaux responsables filière		3	40
Maîtres		10	54
<b>Total</b>		<b>16</b>	<b>133</b>
<b>Salles</b>		<b>Nombre de salles</b>	<b>Surface m2</b>
Salle de cours 101		1	53
Salle de cours 102		1	45
Salle de cours 103		1	45
Salle de cours 104		1	73
Salle de cours 105		1	45
Salle de cours 106		1	44
Salle de cours 107		1	55
Salle de cours 201		1	54
Salle de cours 202		1	45
Salle de cours 203		1	47
Salle de cours 204		1	54
Médiathèque		1	160
Salle de colloques		1	35
Local duplication		1	13
Local pause personnel		1	10
Cafétéria			
Cuisine élèves		1	10
Pause élèves		1	45
Local stockage 1		1	13
Local stockage 2		1	14
Local stockage 3		1	30
Local nettoyage		1	3
Local informatique		1	16
WC dames + hand 1		1	9
WC hommes 1		1	9
WC dames + hand 2		1	9
WC dames + hommes 2		1	9
WC personnel		1	4
<b>Total</b>		<b>27</b>	<b>949</b>
<b>Surface utile ADMIN</b>		<b>m2</b>	<b>1'082</b>
<b>Surface Total de dégagement</b>		<b>m2</b>	<b>410</b>
<b>Surface nette ADMIN</b>		<b>m2</b>	<b>1'492</b>

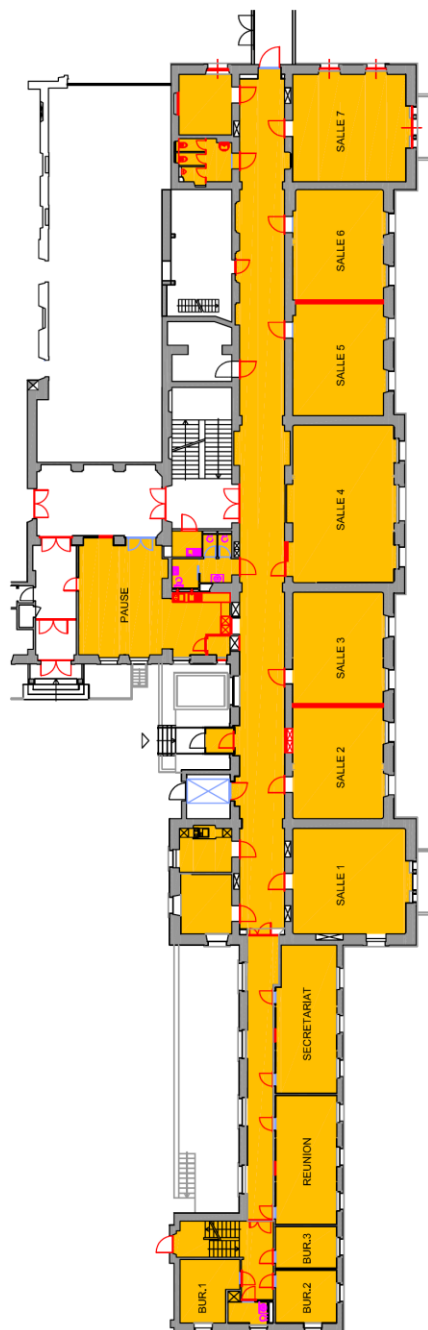
PLANS DE PROJET

CIFOM-EPC Extension Plans de projet / Etapes



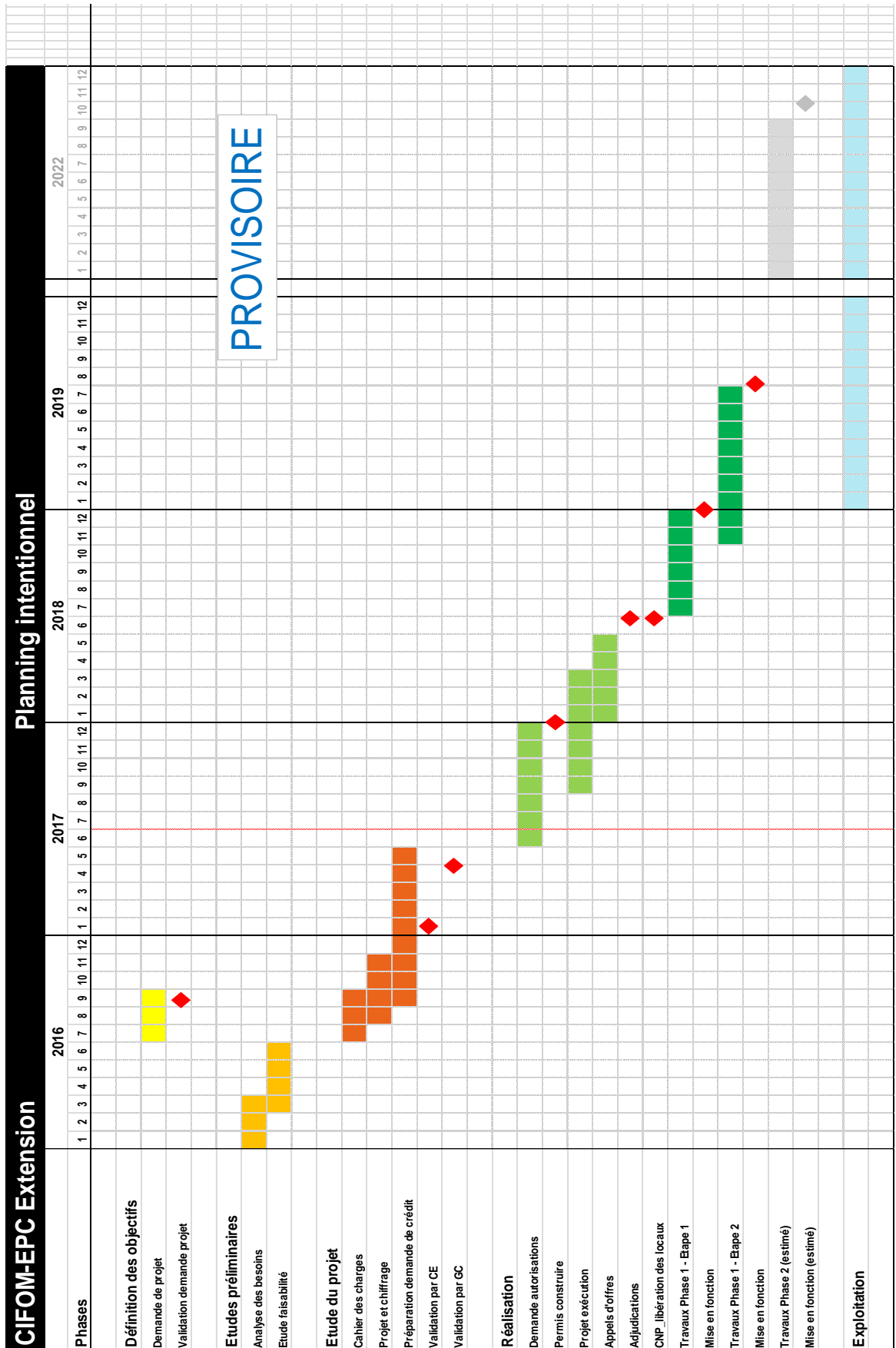
ETAPE 1

ETAPE 2



ETAPE 1

CALENDRIER INTENTIONNEL



**LISTE DES ABRÉVIATIONS**

AES	Accord intercantonal sur les contributions dans le domaine des écoles supérieures
ASA	Aide en soins et accompagnement
ASE	Assistant-e socio-éducatif-ve
ASSC	Assistant-e en soins et santé communautaire
CIFOM	Centre interrégional de formation des montagnes neuchâteloise
BEJUNE	Berne – Jura - Neuchâtel
CNP	Centre neuchâtelois de Psychiatrie
ES	Ecole supérieure
EDE	Educateur-trice de l'enfance
EDS	Educateur-trice social-e
IFFP	Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle

## TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ .....	1
1. INTRODUCTION .....	1
2. DESCRIPTION DE LA SITUATION ACTUELLE AU NIVEAU DES BÂTIMENTS .....	4
3. CAHIER DES CHARGES .....	6
4. DESCRIPTION DES TRAVAUX .....	6
5. ESTIMATION DU COÛT DES TRAVAUX.....	8
6. CONSÉQUENCES FINANCIÈRES ET EN MATIÈRE DE PERSONNEL.....	9
7. REDRESSEMENT DES FINANCES.....	10
8. RÉFORME DE L'ÉTAT .....	10
9. VOTE DU GRAND CONSEIL .....	10
10. CONCLUSION.....	10
DÉCRET .....	11
ANNEXES .....	12